EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

25 janvier 2024

Questions à soumettre dans le cadre de la procédure d'audition

Procédure d'audition concernant le projet de modification du règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement

1. Concernant l'art. 12 RRDE : les acquis de formation non formels (en particulier les acquis non formels de formation continue de niveau haute école) doivent-ils à l'avenir pouvoir être validés à hauteur de 30 crédits ECTS pour les formations préparant à l'enseignement de la scolarité obligatoire (degrés primaire et secondaire I), pour autant qu'ils soient pertinents pour les formations visées ?
2. Concernant le nouvel art. 13, al. 3bis, RRDE : la possibilité de proposer une filière de formation qui prépare à l'enseignement pour le degré secondaire I avec la discipline d'étude pédagogie spécialisée doit-elle être explicitement inscrite dans le règlement de reconnaissance des diplômes d'enseignement ?
3. Faut-il réintroduire la distinction entre langue de scolarisation et langue étrangère pour le diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I (adaptation de l'annexe I (liste des disciplines) du RRDE) ?
4. Avez-vous d'autres remarques au sujet des propositions de modification du règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement ?

350-36.7 ls/stga

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, edk@edk.ch, edk.ch